

Fiche réalisée par ALTE69(TM)
Mise à jour 31/03/2020

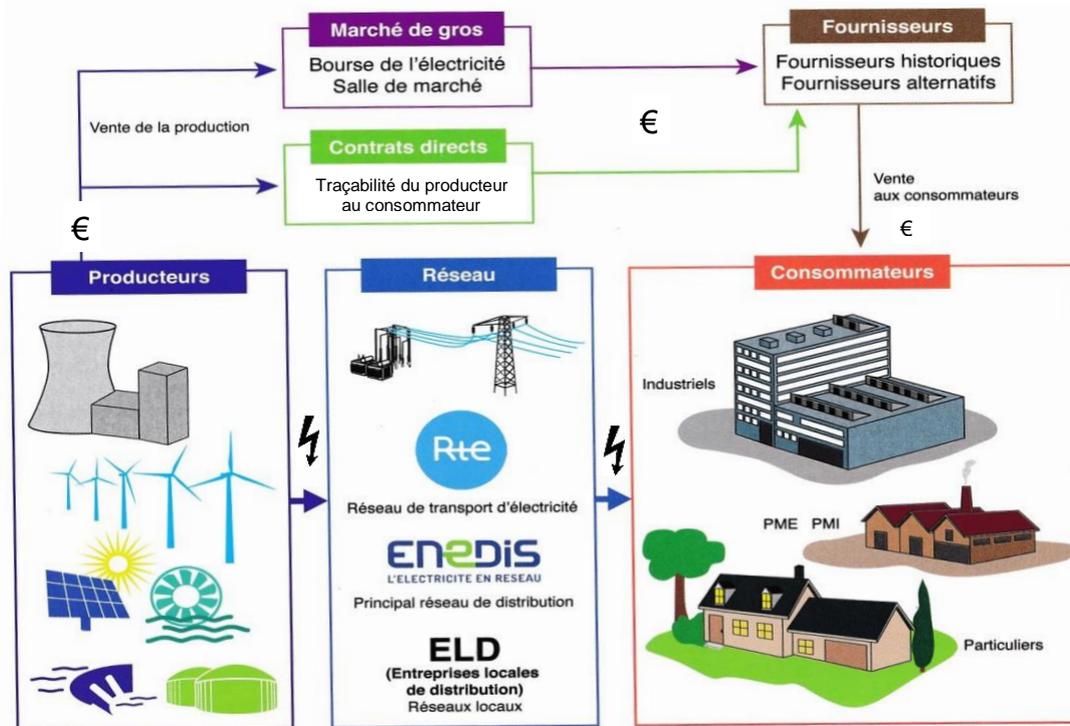
L'électricité est ni verte, ni bleue, ni rouge ni bariolée de couleurs. L'électricité est une onde qui circule à la vitesse de la lumière. **Ce document a pour but de présenter le mécanisme des offres d'électricité renouvelable afin de permettre aux consommateurs de choisir un fournisseur d'électricité qui répond à son exigence de la transition énergétique.**

→ Le réseau et l'électricité verte

Comment faire pour que l'électricité dite « verte » ne se mélange pas à l'électricité non renouvelable dite « grise » ? Il n'y a pas de différence. C'est la même onde qui circule répondant aux exigences techniques du réseau électrique.

1/2

La principale différence est le moyen de production. Il peut s'agir d'une centrale nucléaire, au charbon ou fonctionnant avec une autre énergie fossile. La même électricité peut être produite avec des panneaux photovoltaïques, des éoliennes, des turbines hydrauliques et leurs barrages. Vous avez l'assurance d'une électricité identique qui vous sera livrée à votre compteur suivant le contrat de raccordement que vous avez souscrit avec **le gestionnaire du réseau local**.



Le gestionnaire du réseau local
Le principal gestionnaire du réseau électrique responsable de la livraison et du comptage de votre électricité est la société ENEDIS. Dans certaines communes, une entreprise locale de distribution d'électricité (ELD) remplace historiquement ENEDIS.

Le mix électrique
C'est le bouquet d'énergie primaire qui compose la production d'énergie électrique sur une zone géographique.
En France (2019), il est composé de :
- 70,6% de nucléaire
- 11,2% hydraulique
- 7,2% de gaz
- 6,3% d'éolien
- 2,2% de solaire
- 1,8% de bioénergie
- 0,4% de fioul
- 0,3% de charbon
Source RTE

▲ Comment distinguer les offres électricité verte ?

Lorsque vous achetez de l'électricité à un fournisseur d'énergie, cette énergie provient de différentes sources de production composant **le mix électrique**. Les lignes électriques qui acheminent l'électricité depuis les sites de production jusqu'aux points de consommation constituent un seul et même réseau européen. Plus de 530 millions de citoyens européens sont connectés grâce à un maillage s'étendant du nord au sud de l'Europe. Deux types d'offres d'électricité verte se présentent à vous :
- L'offre verte « standard »
- L'offre verte « premium »

MARIE AGNÈS GUICHARD/OBSERVER - D'APRÈS ECOENERGIE.TECH.FR

→ Le mécanisme de l'électricité verte

▲ « Standard » ou « Premium » ?

L'ADEME distingue 2 types d'offres qualifiées d'offres verte « standard » et « premium ».

- Pour « l'offre verte standard », les fournisseurs achètent l'électricité sur le marché de gros ou à n'importe quel producteur d'électricité. Ils achètent ensuite des **garanties d'origine (GO)** égale à la consommation annuelle de ses clients qui ont contractualisé pour une électricité verte. Les GO proviennent majoritairement d'installations hydrauliques européennes déjà amorties.

- Pour « l'offre verte premium, » l'achat d'électricité de sources renouvelables (Enr) est conjoint à l'achat des GO auprès des mêmes producteurs. Ces contrats sont plus avantageux pour les producteurs et contribuent à la pérennisation des installations sur du plus long terme. La traçabilité est plus facile pour le consommateur.

2/2

La garantie d'origine (GO)

Document électronique valable dans toute l'Union Européenne. Il certifie qu'un MWh électricité renouvelable est injectée sur le réseau.
1 GO = 1MWh/an

Nos conseils

La **part variable** est l'électricité que vous achetez à votre fournisseur. Vous pouvez décider si elle sera 100% renouvelable par une traçabilité directe + des GO (= offre premium) ou si elle sera convertie par des GO uniquement, en provenance le plus souvent d'installations hydrauliques déjà amorties (= offre standard).

Vérifiez si le fournisseur précise la traçabilité directe ou seulement les GO. La distinction « premium » et « standard » n'est pas obligatoire.

Le [comparateur des offres](#) et le [guide de l'électricité verte](#) vous aideront dans votre choix.

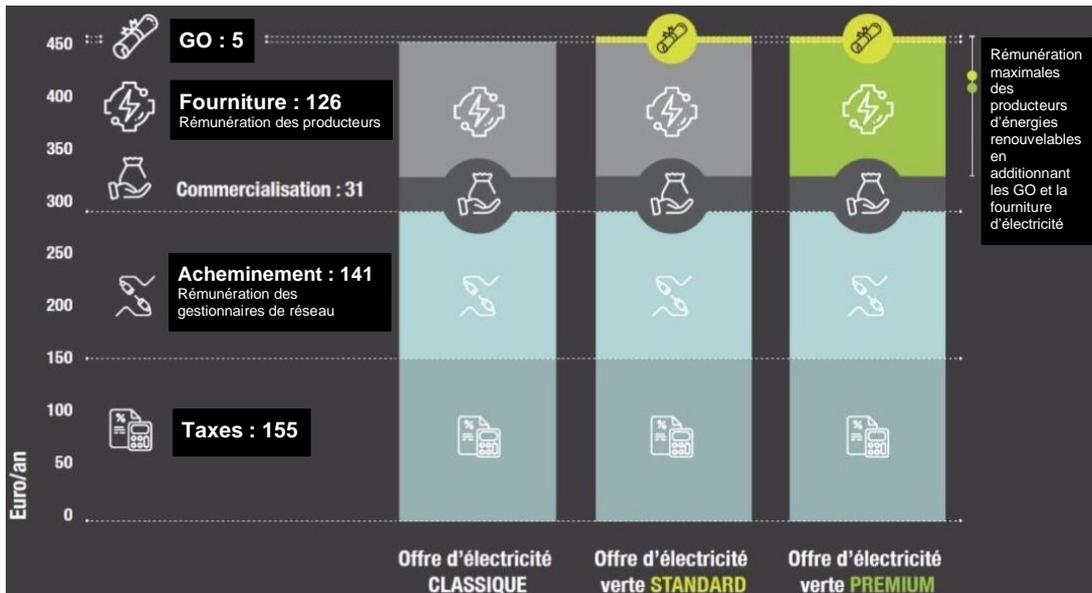
▲ D'où viennent les garanties d'origines ?

Si un producteur injecte sur le réseau « x » MWh d'électricité renouvelable, il détient « x » garanties d'origine qu'il peut vendre séparément de son électricité. La GO est un document électronique qui atteste de la production d'un MWh renouvelable (nom, lieu, technologie et production de l'installation). Les fournisseurs ont l'obligation de détenir une quantité de GO égale à la consommation annuelle vendues à ses clients en offre verte.

▲ Quelle part de ma facture revient aux producteurs renouvelables ?

L'achat de GO par le fournisseur est estimé entre 0,15 à 3,6 €/MWh pour verdir son électricité grise. En souscrivant une offre « premium », le consommateur participe à l'achat des GO mais aussi au contrat à long terme qui donne une meilleure lisibilité au producteur pour investir dans de nouvelles installations renouvelables.

Exemple à partir d'un foyer qui dépense 450 €/an d'électricité. La facture se compose d'une **part fixe** (acheminement et taxes : 141+155) et d'une **part variable** (fourniture, commercialisation et GO : 126+31+5). En choisissant une offre **STANDARD** le soutien à la filière d'énergies renouvelables est seulement de 5 € (1,1% de la facture). Si c'est une offre **PREMIUM** le soutien est de 5+126 = 131 € (soit 29%).



Source : Les avis de l'ADEME sur les offres d'électricité verte (déc 2018)

▲ Pour choisir votre fournisseur et en savoir davantage

Le [comparateur des offres](#) et le [guide de l'électricité verte](#)

Les [avis de l'ADEME sur les offres d'électricité verte](#) (déc 2018)

Le [point sur les offres d'électricité verte](#). Journal des énergies renouvelables (mars 2019)